



Syndicat  
de l'Enseignement  
de l'Ouest  
de Montréal

SEOM.QC.CA

# Syndicalement vôtre

## Le Mot du président

Luc JACOB

### DANS CE NUMÉRO :

Quand le RQAP ne rime pas avec rentrée, mais bien avec « trop payé à récupérer »

2

Une occasion pour s'exprimer sur l'intégration scolaire

3

Suivi de l'Assemblée générale

3

À retenir quand vous écrivez au SEOM

4

Les Chroniques de Petit Yves à l'école - 3

4

### CALENDRIER



Prochain Conseil des personnes déléguées (libéré) au SEOM

3 décembre

Prochain Conseil fédératif à Laval

10, 11 et 12 décembre



<http://seom.qc.ca/>

## Projet de loi 15? Ça nous concerne?

Avez-vous récemment entendu parler du projet de loi 15<sup>1</sup>? Celui-ci vise à renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs en personnel des organismes publics et parapublics. Parmi ces organismes, on compte les commissions scolaires. Ainsi, ce projet de loi pourrait avoir un impact direct sur la CSMB et, par ricochet, sur nos conditions de travail.

### Le projet de loi 15

Déjà soumise à une cure d'amaigrissement de 14 millions de dollars<sup>2</sup>, la CSMB devra composer avec ce projet de loi si ce dernier est adopté.

D'aucuns seront tentés d'applaudir cette initiative du ministre Martin Coiteux<sup>3</sup>, car nombreux sont celles et ceux qui estiment que les commissions scolaires devraient davantage couper dans leur appareil administratif et rendre des comptes.

Voici les grandes lignes du projet de loi 15 :

- ◆ l'obligation pour les commissions scolaires d'informer périodiquement le MELS du nombre de salariées et salariés ainsi que leur répartition par catégorie d'emploi;
- ◆ l'obligation pour les commissions scolaires de transmettre au Conseil du trésor une planification triennale du personnel à son emploi, en incluant les prévisions de départ à la retraite;
- ◆ l'obligation pour les commissions scolaires de contrôler leurs dépenses en garantissant pour l'année subséquente un

gel ou une diminution du personnel, **tout en maintenant les services offerts à la population**<sup>4</sup>.

- ◆ l'obligation pour les commissions scolaires de se soumettre à un mécanisme de reddition de compte si le nombre de personnes employées prévu n'est pas respecté et, en cas de dépassement, elles devront identifier les moyens pris pour remédier à la situation;
- ◆ des sanctions incluent, en ce qui concerne les commissions scolaires, les pouvoirs d'enquête et de tutelle prévus à la Loi sur l'instruction publique.

### Un impact certain sur nos conditions de travail

Bien que le projet de loi 15 s'appliquerait à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 s'il est adopté, **les dispositions de la convention collective seront respectées, du moins jusqu'au 31 mars 2015, date d'échéance de la présente Entente nationale.**

Considérant que les ratios garantissent un plancher d'emploi aux enseignantes et aux enseignants, nous pourrions être tentés de croire que ce projet de loi ne nous affectera pas.

Mais attention! Sachant :

- ◆ que les inscriptions se poursuivront à la hausse à la CSMB au cours des prochaines années;
- ◆ que le nombre d'employées et d'employés professionnels et de soutien demeurera le même dans le meilleur des cas ou diminuera annuellement, dans le pire scénario;

voir page 4 : LOI 15 ➔



## Quand le RQAP ne rime pas avec rentrée, mais bien avec « trop payé à récupérer »

**V**ous avez reçu des prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) lors de la dernière semaine ou des derniers jours du congé estival 2014 et vous avez effectué un retour au travail au premier jour de la nouvelle année scolaire?

Peut-être avez-vous reçu un avis de réclamation pour rembourser une partie ou la totalité de la ou des dernière(s) prestation(s) versée(s) par le RQAP.

Pourquoi en a-t-il été ainsi?

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a été informée en août 2014 que le RQAP a une nouvelle interprétation du second paragraphe de l'article 43.1 du *Règlement de l'application de la Loi sur l'assurance parentale* qui se lit : « [...] la rémunération versée sans que ne soient fournis des services ou sans égard aux services rendus est répartie sur la période pour laquelle elle est payable [...] »<sup>1</sup>.

Par le passé, le RQAP ne voyait pas de problème à ce que les enseignantes reçoivent des prestations du RQAP en plus de l'avance de salaire versée par l'employeur en début d'année.

Dorénavant, le RQAP considère que s'il verse des prestations au même moment que l'employeur verse un salaire sans que l'employée n'ait été au travail, il y a un « trop payé ».

Si vous avez reçu un avis de réclamation du RQAP, nous pourrions tenter de faire annuler cet avis de réclamation pour cette année seulement, car l'information a été transmise tardivement.

### Vous prévoyez un retour au travail en août 2015?

Pour les enseignantes qui prévoient revenir au travail en août 2015 et qui recevront des prestations du RQAP à ce moment, cette situation ne se présentera pas puisque les journées payées seront des journées travaillées. Selon l'article 43.1, vous aurez donc fourni le service pour lequel vous recevrez une rémunération.

**Si vous prévoyez retourner au travail dès le début d'une année scolaire, à partir d'août 2016 et pour les années subséquentes, nous vous recommandons de faire cesser vos prestations le samedi précédent la période couverte par la 1<sup>re</sup> paie de la nouvelle année scolaire versée par la CSMB.** Ainsi, vous éviterez toute réclamation du RQAP.

De plus, s'il vous reste des semaines de prestation à recevoir du RQAP, vous pouvez en tout temps les partager avec votre conjointe ou conjoint.

Pour toute question, contacter la personne répondante de votre établissement au SEOM.

<sup>1</sup> [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/A\\_29\\_011/A29\\_011R2.HTM](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/A_29_011/A29_011R2.HTM).

## ATTENTION :

Votre nom est-il inscrit sur la liste de priorité du secteur des jeunes?

Alors portez une attention particulière aux prochains affichages sur Internet :

il pourrait y avoir **des postes réguliers** dans votre champ,

à la suite du second mouvement volontaire qui s'est tenu le 3 novembre dernier.



## Une occasion pour s'exprimer sur l'intégration scolaire

**Sébastien VINCENT**  
conseiller au primaire

**V**ous enseignez au préscolaire, au primaire ou au secondaire dans une classe dite régulière? L'intégration scolaire, vous connaissez? La différenciation pédagogique répond-elle à tous les maux? Vous oeuvrez au régulier, mais ne savez plus à quoi ressemble une classe ordinaire? Vous avez relevé de beaux défis avec des élèves à besoins particuliers? Vous avez des idées pour améliorer les services aux élèves? Vous avez une vision claire du rôle d'une enseignante ou d'un enseignant en classe ordinaire? Cette vision colle-t-elle avec la réalité de la classe en 2014?

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et l'UQAM mènent une vaste recherche intitulée *L'intégration scolaire telle que vécue par les enseignant(e)s dans les écoles québécoises*. L'un des buts poursuivis par les chercheurs Gérald Boutin, Lise Bessette et Houssine Dridi consiste à tracer le portrait le plus juste possible de la situation quotidienne du personnel enseignant.

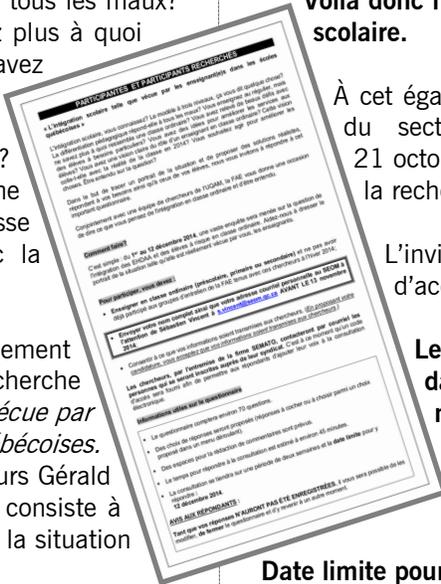
Votre participation est sollicitée. Comment? Les chercheurs proposeront un questionnaire électronique d'une durée de 45 minutes environ. Celui-ci portera précisément sur votre tâche d'enseignement, votre expérience d'intégration des élèves HDAA, vos opinions quant au principe de l'intégration, les modalités de perfectionnement concernant l'intervention et sur les

perspectives que vous aimeriez voir se dessiner dans ce domaine. Cela en toute liberté et sous le couvert de l'anonymat.

**Voilà donc l'occasion de vous exprimer sur l'intégration scolaire.**

À cet égard, le SEOM a fait parvenir dans les écoles du secteur des jeunes dans la semaine du 21 octobre une invitation à participer à ce volet de la recherche.

L'invitation est toujours disponible sur la page d'accueil du site du SEOM.



**Les personnes intéressées doivent enseigner dans une classe régulière et transmettre leur nom complet ainsi que leur adresse courriel personnelle (autre que CSMB) au SEOM à l'attention de Sébastien Vincent à [s.vincent@seom.qc.ca](mailto:s.vincent@seom.qc.ca).**

**Date limite pour l'inscription : 13 novembre 2014.**

Les chercheurs, par l'entremise de la firme SEMATO, contacteront par courriel les personnes inscrites auprès du SEOM. Vous aurez jusqu'au 12 décembre pour répondre au questionnaire comptant environ 70 questions. Des choix de réponses seront proposés; des espaces pour la rédaction de commentaires seront prévus.

Au plaisir de recevoir votre inscription.

## Suivi de l'Assemblée générale

**Chantal LEFORT**  
vice-présidente aux relations de travail



**L**ors de l'Assemblée générale du 15 octobre 2014, les personnes présentes ont voté plusieurs revendications en vue du renouvellement de l'Entente nationale.

Dès le lendemain, la délégation du SEOM a soumis l'ensemble de ces demandes au Conseil fédératif de négociation (CFN) de la FAE. Après débats au sein de l'instance, deux des demandes avancées par le SEOM ont été ajoutées au cahier de demandes syndicales de la FAE, soit :

- ◆ le retrait en formation professionnelle de l'obligation de tenir des activités socioculturelles ou de faire des activités de promotion;
- ◆ une augmentation du nombre d'heures consacrées à des journées pédagogiques à l'éducation des adultes.

La suite des choses? Passons une agréable période des Fêtes, car janvier risque d'être froid avec le dépôt des demandes patronales.

➔ LOI 15  
suite de la page 1

- ◆ que la CSMB aura l'obligation de maintenir l'ensemble des services dans les établissements;

il y a fort à parier que cela se traduira par un alourdissement de la tâche des enseignantes et des enseignants! La question reste entière en ce moment! Sans doute qu'une partie de la réponse se trouvera dans le cahier des demandes patronales qui sera déposé au retour du congé des Fêtes. Vigilance donc.

<sup>1</sup> <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-15-39-2.html>.

- <sup>2</sup> Voir « Une rentrée sous le signe de l'austérité », *Syndicalement vôtre*, vol 21 n° 2 (septembre 2014), p. 1. (<http://seom.qc.ca/wp-content/uploads/2013/08/Vol-21-no-2.pdf>).
- <sup>3</sup> M. Coiteux est ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes ainsi que président du Conseil du trésor.
- <sup>4</sup> Sylvain Mallette et Marie-Andrée Bénard, « Analyse préliminaire du projet de loi n° 15 - Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État », document A1415-CF-029 (22-23-24 octobre 2014).

## À retenir quand vous écrivez au SEOM

**V**ous êtes nombreuses et nombreux à communiquer avec le SEOM, que ce soit avec la personne répondante de votre établissement ou via le site Internet de notre organisation.

Afin de faciliter votre identification et accélérer la distribution des courriels à la personne répondante appropriée, nous vous prions d'indiquer votre **établissement** après avoir fait mention de votre nom et ce, pour chaque message que vous nous faites parvenir. L'équipe du SEOM vous remercie de votre précieuse collaboration!



## Les Chroniques de Petit Yves à l'école - 3

**D**es élections scolaires se déroulaient le 2 novembre dernier.

Dès le début d'octobre, le ministre Bolduc a lié l'avenir des commissions scolaires au taux de participation aux élections.

Abolition? Fusions? Disparition des élus scolaires? Tout semblait possible.

La FAE a pris position dans le débat bien avant la sortie du ministre.

Le SEOM fait le point sur son site internet dans sa troisième chronique *de Petit Yves à l'école*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> <http://seom.qc.ca/les-chroniques-petit-yves-lecole/>.

Mélanie HUBERT  
vice-présidente à la vie professionnelle

### Note n° 3

*Bonjour Monsieur Couillard,*

*Petit Yves éprouve des difficultés à faire preuve d'un leadership positif auprès de ses camarades.*

*Il menace celles et ceux qui refusent de jouer aux jeux qu'il a choisis et leur laisse entendre qu'il y aura des conséquences terribles à leur refus de participer.*

*Je vais cibler certaines habiletés sociales pour l'aider à entretenir des relations harmonieuses.*

Le journal **Syndicalement vôtre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). Tiré à 3 900 exemplaires, il est distribué à toutes les enseignantes et les enseignants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Équipe de production : **Caroline Proulx-Trottier** et **Sébastien Vincent**

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Sébastien Vincent**, **Chantal Harvey**, **Isabelle Filiatrault** et **Caroline Proulx-Trottier**